

Golfe Morbihan Tour
François GAUCHER, Bijouterie MEGALITHES
le 25 Mai 2024

Grade 5 A

Golfe du Morbihan



La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.2 *Dispositions obligatoires pour les supports « à foils » • Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) est obligatoire en compétition, depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre. • Le port d'un casque est obligatoire en compétition, depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre. Ces équipements pourront être enlevés brièvement entre les courses pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel ou pour un besoin impérieux. Les combinaisons isothermiques et les combinaisons sèches ne sont pas des équipements individuels de flottabilité. La date d'effet des dispositions obligatoires est fixée au 1er juillet 2022. Dispositions recommandées pour les supports « à foils » o Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) est recommandé en toutes circonstances. o Le port d'un casque est recommandé en toutes circonstances. o La norme EN 1385 est recommandée pour le casque. o Le port d'un vêtement ou équipement individuel de protection contre les chocs (combinaison isotherme renforcée, équipement individuel de flottabilité renforcé,...) est recommandé. o - Sur les parcours de course à la voile, les zones de course des voiliers, engins ou planche à voile à foils sont autant que possible préservés des routes de collisions prévisibles avec d'autres voiliers, engins ou planches à voile, et bateaux, à l'exception des bateaux d'organisation, d'arbitrage, d'encadrement ou de surveillance et d'intervention, dont les pilotes sont informés de la conduite à tenir dans le cadre de leurs fonctions et équipés en conséquence. La date d'effet des recommandations est immédiate. Le conseil d'administration (CA) mandate le bureau exécutif (BE) pour adapter ces règles si nécessaire et disposer ainsi de la réactivité nécessaire. En cas de modifications substantielles, la décision du BE s'appliquera aussitôt que nécessaire et fera l'objet d'une validation a posteriori par le CA. Dans tous les cas, le BE rend compte au CA suivant des dispositions éventuellement prises dans l'intervalle.*

1,3 - les règlements fédéraux

1.4 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par voix ou VHF,

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles 20 mai au plus tard sur l'adresse électronique suivante srvannes.fr

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse srvannes.fr

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4,1 L'épreuve est ouverte **Windsurf, Wingfoil, Dériveurs, Guépards, Catamarans, Traditionnels, Flying Boat, Osiris, Multi 2000, Tiwal, Open 500** ,

4.2 Documents exigibles à l'inscription

a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
 - une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.2.Droits d'inscription

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis,

Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur le site **HELLO ASSO lien GMT jusqu'au 24 mai 2024 minuit**,

Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

Montant des droits d'inscription :

Classe

Osiris, Multi 2000* par Bateau (3 personnes mini) :60€.

Dériveurs Monocoques et Multicoques, Guépards et Tradi
par Bateau (2 personnes Mini) : 40€

Dériveurs solitaires et planches par support : 20€

ATTENTION : Majoration de 10 Euros pour toute inscription reçue après le 12 Mai 2024 minuit, Bien entendu, si l'épreuve devait être annulée pour autre motif que les conditions météo, les inscriptions seront intégralement remboursées sur simple demande accompagnée d'un RIB.

Repas Accompagnant Barbecue Vendredi soir : par personne 10€ :

Les bateaux Osiris et Multi 2000 doivent présenter un certificat de jauge à jour. Pour les Multi 2000 de grande série, il existe une procédure simplifiée. <http://www.multicoques-habitable.com/>

6 PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice

7 PROGRAMME

La veille de la course le 24 Mai 2024, l'organisation mettra en place une permanence au club House rue des frères Cadoret 56000 Vannes à compter de 16h00 et pourra prendre en compte des inscriptions ou modifications de dernière minute.

La veille de la course le 24 Mai 2024 Une soirée Barbecue offerte (hors boissons mais cocktail Apéritif offert) aux équipages sera organisée au club à Conleau rue des frères Cadoret 56000 Vannes à compter de 19h00,

Samedi 25 Mai 2024 10h00 départ de la course entre Bouédic et Roguedas
18h00 Proclamation des résultats et remise des prix suivie du pot de l'amitié au Club rue des frères Cadoret 56000 VANNES

7.2 Des Contrôles de l'équipement et de jauge pourront être effectués à l'arrivée.

4. 7,3 L'heure du signal d'avertissement de la course est prévue à 10h00.

7.4 Le jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 13h00.

8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 Chaque bateau doit pouvoir présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating valide.

8.2 Les équipages devront disposer à bord d'un moyen de communication (téléphone en sac étanche ou VHF). La VHF est fortement recommandée.

8.3 Il est indispensable d'avoir à poste un bout de remorquage

9 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Tous les compétiteurs doivent porter en permanence un gilet de flottabilité homologué. Les compétiteurs en Planches à voiles doivent porter en permanence une combinaison isotherme. Chaque équipier devra porter sur lui Un cyalume ou un flashlight Les éléments obligatoires de sécurité doivent être à bord,

10 LIEU

10.1 Le plan de la Zone de course est fourni en annexe

11 LE PARCOURS

La course se déroulera de la manière suivante :

la zone de départ se situera dans la zone située entre Roguedas et Boedic. Les concurrents passeront ensuite derrière Ile d'Arz et l'Île aux Moines, laisseront le Gregan à Tribord, remonteront la rivière d'Auray jusqu'à la bouée mouillée après le Parun et laisseront les Réchauds à tribord, L'arrivée se situera au niveau de la balise de finiront la course à Roguedas.

12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes : Osiris, Multi 2000, dériveurs, Monocoques, Multicoques, Catamarans dériveurs solitaires et planches, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13 CLASSEMENT

Il y aura :

Un classement Scratch en temps réel

Un classement Planches à Voile en temps réel, la première Raceboard

- (les planches à dérive normalement en code RCO (planches > 3,80) seront classées avec les planches en code RCB)

- et le 1^{er} Windsurfer étant aussi récompensés

- Un classement Wingfoil en temps réel

Un classement dériveurs monocoques en temps compensé

Un classement dériveurs multicoques en temps Compensé

Un classement dériveurs traditionnels en temps réel

Un classement Guépards en temps réel.

Un classement Multi 2000 en temps Compensé

Un classement Osiris en temps Compensé

Un classement Flying Boat en temps réel

- **si 8 bateaux** Un classement Open 500

En outre, toute classe de 10 bateaux identiques aura un classement par extraction

13.1 Une course validé est nécessaire pour valider la compétition.

14 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un pavillon SRV.

Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord

- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

15 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

16 PROTECTION DES DONNÉES

16.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films

ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

16.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

17 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule: « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

18 PRIX

Les prix seront distribués comme suit: aux vainqueurs Scratch et aux premiers de chaque classe. les planches à dérive normalement en code RCO (planches > 3,80) seront classées avec les planches en code RCB si elles ne sont pas en nombre suffisant pour courir à part .

19 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter

Courriel : srv.inscription@gmail.com

Christine MORVAN

06 80 63 77 05

Claudine GALEY

06 19 99 59 76



la Société des Régates de Vannes
et la Bijouterie MEGALITHES
vous proposent



Le Golfe Morbihan Tour

SAMEDI 25 MAI 2024



Vannes Iles du Golfe le Bono Vannes
Régate ouverte à tous les supports à voile



Embarquement GRATUIT sur vedette NAVIX pour suivre le départ
Dans la limite des places disponibles, avec priorité d'accès aux partenaires et membres SRV
Infos et réservations au Club House SRV de Conleau ou sur www.srvvannes.fr

